



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 04-août-2016

Version 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 35351
Nom du produit LIQUID METAL FILLER 3.5 FL.OZ

Contient calcaire, kaolin

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésif Enduit
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur

ITW Permatex
10 Columbus Blvd.
Hartford, CT 06106 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(877) 376-2839

Adresse e-mail

mail@permatex.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - 800-255-3924 (00+ 1+ 813-248-0585) ChemTel

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient calcaire, kaolin

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P210 - Tenir à l'écart des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Autres informations

- Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable
- Ce produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. L'inhalation de silice cristalline suite à exposition à ce produit est improbable
- Ce produit contient du noir de carbone sous une forme non respirable. L'inhalation de noir de carbone suite à exposition à ce produit est improbable

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 substances

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	REACH Registration Number
sulfate de baryum	231-784-4 444-260-7	7727-43-7	45-55	Xn; R20/22	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332)	Aucune donnée disponible
kaolin	310-194-1	1332-58-7	15-25	-	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
acétone	200-662-2	67-64-1	10-20	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	Aucune donnée disponible
calcaire	215-279-6	1317-65-3	1.4	-	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases R : voir section 16**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver au savon et à l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Agent chimique sec.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver soigneusement après toute manipulation.

La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éliminer les sources d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de conservation**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Garder sous clef.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides, Bases, Agent réducteur

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Produits d'entretien automobile.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
sulfate de baryum 7727-43-7	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³	-
kaolin 1332-58-7	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	-
acétone 67-64-1	TWA 500 ppm TWA 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³
calcaire	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	-

1317-65-3		TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³			
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
sulfate de baryum 7727-43-7	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	-
kaolin 1332-58-7	-	TWA: 2 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 750 ppm	TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 2420 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 630 ppm STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
sulfate de baryum 7727-43-7	-	-	-	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 0.5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³
kaolin 1332-58-7	-	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10.0 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³
acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL 2000 ppm STEL 4800 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³	STEL: 1800 mg/m ³ TWA: 600 mg/m ³	TWA: 125 ppm TWA: 295 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 295 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m ³
calcaire 1317-65-3	-	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
acétone 67-64-1	-	-	-	50	80 mg/L
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
acétone 67-64-1	-	80	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés. Gants en plastique ou en caoutchouc.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Noir
Odeur	Solvant
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété
pH

Valeurs
Aucune information disponible

Remarques • Méthode

Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	54-118 °C / 130-245 °F	
Point d'éclair	-18 °C / 0 °F	Test en vase clos Tag Closed Cup
Taux d'évaporation	<1	Acétate de butyle = 1
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	12.8%	
Limite inférieure d'inflammabilité:	2.4%	
Pression de vapeur	181 mm Hg @ 68°F	
Densité de vapeur	>1	Air = 1
Densité relative	1.8	
Hydrosolubilité	Partiellement soluble	
Solubilité(s)	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	7.5%
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts

Acides

Bases

Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone
Chlorure d'hydrogène

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Inhalation	Peut être nocif par inhalation.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1,052.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	80,672.70 mg/kg
ETAmél	2.33 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

Toxicité aiguë inconnue

- 74.6142 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.
- 8.4542 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion.
- 67.6242 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.
- 74.6142 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
- 74.6142 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
- 28.4442 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard).

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration: Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés

acétone	-	8300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 6210 - 8120: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 4.74 - 6.33: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50	10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
---------	---	---	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
acétone	-0.24

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser le récipient.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	Aucune donnée disponible
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 N° d'urgence	F-E, S-D

RID

14.1 ONU/n° d'identification	1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)

14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	F1

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	F1

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	ID 8000
14.2 Nom d'expédition	Bien de consommation
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code ERG	9L

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
acétone 67-64-1	RG 84	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

Aucune information disponible

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H332 - Nocif par inhalation

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 04-août-2016

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité